

Séance du 29 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Daniel MARCHAND, maire.

Présents : Louis BERNARDET, Philippe BIRON, Gilles CHAMBONNIER, Martine DEJOUX, Grégory DUDON, Odile DURET, Cécilia GAUCHARD, Guillaume HERMES, Daniel MARCHAND, Marina MERLE, Christelle PAIR, Catherine PROVOST, Yousef TAOUFIK, Yolande VANIEMBOURG.

Absents excusés : Julien TABOULOT (a donné pouvoir à Cécilia GAUCHARD)

Secrétaire de Séance : Catherine PROVOST

<u>Nombre de membres affectés au conseil municipal :</u>	15
<u>En exercice :</u>	15

Date de la convocation :	23/03/2021
Date de l'affichage :	02/04/2021

Compte-rendu de la précédente séance :

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

2021/00676 : Vote des taux 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la reconduction des taux d'imposition fixés en 2020 pour 2021,

- de 7.95% pour la taxe foncière du bâti soit 30.82% suite à la réforme avec addition du taux départemental de 22.87%
- de 19.82% pour la taxe foncière du non bâti ;

PRECISE qu'à partir de 2022, une légère augmentation sera prévue.

2021/00677 : Vote du budget primitif 2021 – commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Daniel MARCHAND vote à l'unanimité les propositions nouvelles du budget primitif 2021.

Investissement

Dépenses :	1 297 540.00 €
Recettes :	1 492 654.60 €

Fonctionnement

Dépenses :	1 001 417.53 €
Recettes :	1 001 417.53 €

Pour rappel, total budget :

Investissement :

Dépenses : 1 492 654.60 € (dont 195 114.60 € de RAR)
Recettes : 1 492 654.60 € (dont 0,00 € de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses : 1 001 417.53 € (dont 0,00 € de RAR)
Recettes : 1 001 417.53 € (dont 0,00 € de RAR)

2021/00678 : Vote du budget primitif 2021 – commerce

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Daniel MARCHAND vote, à l'unanimité, les propositions nouvelles du budget primitif 2021.

Investissement

Dépenses : 23 673.36 €
Recettes : 23 673.36 €

Fonctionnement

Dépenses : 19 381.45 €
Recettes : 19 381.45 €

Pour rappel, total budget :

Investissement :

Dépenses : 23 673.36 € (dont 0 € de RAR)
Recettes : 23 673.36 € (dont 0 € de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses : 19 381.45 € (dont 0 € de RAR)
Recettes : 19 381.45 € (dont 0 € de RAR)

2021/00679 : Vote du budget primitif 2021 – lotissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Daniel MARCHAND vote, à l'unanimité, les propositions nouvelles du budget primitif 2021.

Investissement

Dépenses : 0 €
Recettes : 0 €

Fonctionnement

Dépenses : 0 €
Recettes : 0 €

Pour rappel, total budget :

Investissement :

Dépenses : 0.00 € (dont 0.00 € de RAR)
Recettes : 0.00 € (dont 0.00 € de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses : 0.00 € (dont 0.00 € de RAR)
Recettes : 0.00 € (dont 0.00 € de RAR)

2021/00680 : Vote du budget primitif 2021 – halle et restaurant

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Daniel MARCHAND vote, à l'unanimité, les propositions nouvelles du budget primitif 2021.

Investissement

Dépenses : 900 000 €
Recettes : 900 000 €

Fonctionnement

Dépenses : 0.00 €
Recettes : 0.00 €

Pour rappel, total budget :

Investissement :

Dépenses : 900 000 € (dont 0.00 € de RAR)
Recettes : 900 000 € (dont 0.00 € de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses : 0,00 € (dont 0.00 € de RAR)
Recettes : 0,00 € (dont 0.00 € de RAR)

2021/00681 : Mise à disposition de locaux pour le Thiel Accueil

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de mettre à disposition à partir du 1 avril 2021, à titre gratuit, le logement situé au 2 place de l'Eglise dont la commune est propriétaire, d'une superficie d'environ 90 m2

DIT que l'ensemble des charges seront payées par la commune (ordures ménagères, EDF et gaz destiné au chauffage)

S'ENGAGE à préserver le patrimoine municipal en assurant la surveillance et l'entretien des locaux afin d'éviter toute dégradation ou usure anormale ; en ce sens, un état des lieux sera réalisé à l'entrée et les locaux devront être restitués à l'identique à l'issue de la période occupée ; une police d'assurance contre le vol, l'incendie, les dégâts des eaux et couvrant la responsabilité civile de l'association devra être souscrite par l'association

INDIQUE que la présente autorisation constitue une autorisation d'occupation précaire et révoquée dès lors qu'une autre solution pour l'exercice de l'activité de l'association sera trouvée ; elle est attribuée uniquement aux membres de l'association, les locaux ne devant pas être utilisés pour l'organisation de manifestations

PRECISE que la dissolution ou l'inactivité de l'association mettra fin à la présente mise à disposition.

2021/00682 : Admissions en non-valeurs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'admettre en non-valeurs les divers produits irrécouvrables présentés par M. le Trésorier Municipal, pour un montant de 98.62 € pour le Budget Principal de la Commune de Thiel sur Acolin,

DIT que la dépense correspondante sera imputée pour l'exercice 2021 au compte 6541 du budget principal.

2021/00683 : Maintien des rythmes scolaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE le maintien de la semaine de quatre jours ;

RAPPELLE que le mercredi matin aucun accueil des élèves ne sera possible.

2021/00684 : Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE le recrutement d'un agent contractuel dans le grade des adjoints techniques relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de trois mois allant du 1 avril 2021 au 30 juin 2021.

INDIQUE que cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20h soit 20/35^{ème}.

PRECISE que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 354 du grade de recrutement.

CHARGE Monsieur le Maire de recruter l'agent contractuel affecté à ce poste et de signer un contrat de travail en application de l'article 3, 1°.

Restructuration du groupe scolaire

Monsieur le Maire présente les plans proposés par La Fabrique d'Architecture et le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le mercredi 24 mars pour le projet de restructuration du groupe scolaire.

Le conseil municipal indique que les trois « pignons » de bâtiment ne sont pas nécessaires sur le projet.

Questions diverses :

- Rapport annuel du SIVOM : il est disponible en mairie
- Fossés : un devis a été présenté par la SARL DEJOUX ; l'entretien sera planifié en septembre. Un agent et Monsieur le Maire iront sur place pour prioriser les chemins à réaliser en premier avec un chiffrage.
- Chemins de randonnés : se pose la question du chemin de la halle et de son tracé ainsi que de la perte par la commune de plusieurs morceaux de chemins pour prescription

trentenaire. Également, plusieurs autres chemins devraient être entretenus. La mise en place de chemins de randonnées impliquera qu'ensuite il faudra les entretenir et il ne sera plus possible de les goudronner ni de les modifier sous peine de perdre les subventions

- Boulangerie : la question de son relogement se repose. La maison en face est disponible ; il pourrait y avoir une opportunité à saisir ; la boulangerie aurait une meilleure visibilité. Le boulanger souhaite vendre mais ne partira pas sans avoir vendu. Un courrier du bailleur est attendu pour pouvoir avancer sur ce dossier.
- Intramuros : application développée en partenariat avec Moulins Communauté pour l'information aux habitants ; des renseignements seront à prendre.
- Evolution de la réglementation en matière d'usage de produits phytosanitaires qui implique de revoir la manière d'entretenir la commune.

Pour affichage,
Le 2 avril 2021